

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
 Commission « Culture, citoyenneté et relations  
 internationales »

Conseil municipal du 25 juin 2018  
 Séance du 29 mai 2018

## 33 Service Patrimoine - Jeu de piste « Le secret » - Tarif, règlement et partenariat touristique

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. MARTIN
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. MONTES	Pouvoir à :	M. BELMHAND
M. BOUADDI	Pouvoir à :	Mme JAJAN
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. ASSAMTI	1

■ **Rapport de présentation :**

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe expose :

Le jeu de piste « *Le secret* » du Musée Gallé-Juillet est un parcours d'énigmes de type "escape game" (jeu d'évasion grandeur nature) mettant en scène la famille Gallé durant la Belle Epoque. Il est conçu pour des équipes de 3 à 5 joueurs maximum.

Les joueurs doivent, par le biais d'énigmes, découvrir un secret de famille et s'échapper du musée en 60 minutes. Un maître du jeu pourra venir en aide aux joueurs si nécessaire et à leur demande.

Le jeu est accessible à toute personne de plus de 16 ans. Les mineurs entre 10 et 15 ans inclus sont autorisés à participer sous condition d'être accompagnés d'une personne de plus de 16 ans. Le jeu est conçu en français uniquement.

# maintenant !

Le jeu se déroule dans les salles suivantes : l'arrière-cuisine, la cuisine, la cave, le bureau-fumoir et la chambre de Maurice. Le projet se veut innovant, avec l'utilisation d'une application de réalité augmentée dans les salles, et une projection murale de type "mapping".

Les séances auront lieu du mercredi au vendredi à 11h et à 17h, ainsi que le samedi à 11h, 17h et 19h, à partir du 18 juillet 2018, sur réservation.

Le tarif sera de 40,00 € par créneau et par groupe de joueurs, la réservation devant être prise au moins la veille avant midi par les joueurs. En cas de réservation par le biais de l'office de tourisme Creil Sud Oise, le tarif professionnel de 35,00 € lui sera facturé.

Il vous est proposé de valider le tarif de 40,00 € par créneau et par groupe de joueurs, ainsi que le tarif professionnel de 35,00 € par réservation effectuée par l'office de tourisme Creil Sud Oise. Il vous est également proposé d'autoriser monsieur le Maire à signer une convention avec l'office de tourisme Creil Sud Oise, définissant les modalités de ces réservations, et de valider le règlement intérieur du jeu qui sera soumis aux joueurs.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu la convention ci-annexée,  
Vu le règlement intérieur ci-annexé,  
Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 29 mai 2018,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38                      Pour : 38                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : de valider le tarif de 40,00 € par créneau et par groupe de joueurs.

**Article 2** : de valider le tarif professionnel de 35,00 € par créneau réservé par l'office de tourisme Creil Sud Oise et d'autoriser monsieur le Maire à signer une convention avec l'office de tourisme Creil Sud Oise, définissant les modalités des réservations, ainsi que tous les documents y afférents.

**Article 3** : de valider le règlement intérieur du jeu qui sera soumis aux joueurs du jeu de piste « *Le secret* ».

**Article 4** : d'imputer les recettes correspondantes au compte 322/7062/CC, et les dépenses correspondantes au compte 322/ESCAPE/611/CC, à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 26 JUIN 2018

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 26/06/18

et publication ou notification le 26/06/18

affiché le 26/06/18

CREIL, le 26/06/2018



Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services



Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 02/07/2018  
Reçu en préfecture le 02/07/2018  
Affiché le 26/06/2018 **SLO**  
ID : 060-216001743-20180625-DLRG180625033-DE

*[Faint handwritten text]*

*[Faint printed text, likely a header or title]*

*[Faint printed text, likely a signature or date]*

*[Faint printed text, likely a footer or reference]*